



## Règlement relatif à l'octroi d'une subvention pour l'installation d'une régulation thermique (C.C.01.06.2010)

### **Article 1er**

Dans les limites du présent règlement et des crédits budgétaires prévus à cet effet, le Collège communal peut accorder une subvention destinée à encourager l'utilisation rationnelle de l'énergie par l'installation d'un système de régulation thermique.

### **Article 2**

Cette subvention est accordée aux personnes physiques ou morales qui en font la demande.

### **Article 3**

Le système de régulation thermique doit être installé sur le territoire de la Commune de Bertrix dans une résidence principale.

### **Article 4**

La demande de subvention, établie sur le formulaire communal Collège communal. Elle est accompagnée de tous les documents et de tous les renseignements utiles dont notamment une copie de la facture comprenant le détail des différents postes faisant l'objet de la subvention.

### **Article 5**

Les travaux doivent exclusivement servir à doter les immeubles d'habitation d'un système donnant priorité à l'eau chaude sanitaire, de vannes thermostatiques, d'un thermostat d'ambiance à horloge et/ou d'une sonde extérieure de température.

### **Article 6**

Le montant de la subvention s'élève forfaitairement à :

- 10 euros par vanne thermostatique ;
- 50 euros par thermostat d'ambiance ;
- 50 euros par sonde extérieure ;
- 50 euros par système donnant priorité à l'eau chaude sanitaire.

Le montant maximum de la subvention est fixé à 200 euros.

### **Article 7**

La subvention est payée à la personne demandeuse ou à toute autre personne mandatée par cette personne.

### **Article 8**

La personne qui sollicite l'octroi d'une subvention autorise le Collège communal à faire procéder sur place aux vérifications utiles. Une visite des lieux ne peut avoir lieu qu'après en avoir averti préalablement le demandeur au moins dix jours à l'avance.

### **Article 9**

La subvention sera retirée si elle a été octroyée sur base de renseignements inexacts ou incomplets ou sur de fausses déclarations.

### **Article 10**

Le présent règlement entrera en vigueur le 1er juin 2010.



PROVINCE DE LUXEMBOURG  
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHÂTEAU  
COMMUNE DE BERTRIX  
38, Rue de la Gare • 6880 Bertrix

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION D'UNE REGULATION THERMIQUE

### 1. IDENTIFICATION

Vous êtes :

- une personne physique
- une personne morale

Nom ..... Prénom .....

### 2. COORDONNEES PRIVEES

Rue ..... Numéro ..... Boîte .....

Localité ..... CP .....

Tél. privé ..... (et/ou) Tél. prof. / GSM .....

E-mail .....

### 3. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'INSTALLATION

L'installation a été réalisée à l'adresse mentionnée ci-dessus.

L'installation a été réalisée à l'adresse suivante :

Rue ..... Numéro ..... Boîte .....

Localité ..... CP .....

Date de mise en service .....

### 4. COMPTE BANCAIRE

Vous demandez le paiement de la prime :

- sur votre compte bancaire  
Numéro de compte .....
- sur un compte bancaire ne vous appartenant pas

Je soussigné..... (Nom) .....(Prénom), cède le  
montant de la prime au titulaire du compte et l'autorise à la percevoir pour lui-même.

Nom du titulaire ..... Prénom du titulaire .....

Numéro de compte du titulaire .....

## **5. DECLARATION SUR L'HONNEUR ET SIGNATURE**

Je soussigné..... (Nom) .....(Prénom),  
certifie que :

- l'installation a été réalisée dans un immeuble d'habitation ;
- toutes les données renseignées dans le présent formulaire sont exactes et véritables.

Fait à....., le.....

Signature du demandeur :

## **6. DOCUMENTS A FOURNIR**

Pour que votre demande soit complète, n'oubliez pas de joindre, au présent formulaire, les documents suivants :

- Une copie détaillée des factures relatives à l'installation ;
- Une copie de l'autorisation du propriétaire d'effectuer les travaux (uniquement pour les locataires).

## **7. CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION COMMUNALE**

Octroi de la prime communale : OUI / NON

Numéro de la demande : .....

Fait à Bertrix le .....

Pour le collège,  
La Directrice générale,      Le Bourgmestre,

M.-F. ROBINET

M. ROSSIGNOL